

**Audition sur l'aide à l'exécution « Désignation dans le plan directeur cantonal des tronçons de cours d'eau qui se prêtent à l'exploitation de l'énergie hydraulique »**

Monsieur le conseiller fédéral,  
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance du sujet de la consultation de l'Office fédéral de l'énergie et vous remercie de lui offrir la possibilité de donner son avis sur le projet d'aide à l'exécution « Désignation dans le plan directeur cantonal des tronçons de cours d'eau qui se prêtent à l'exploitation de l'énergie hydraulique » éditée conjointement par l'Office fédéral de l'environnement, l'Office fédéral du développement territorial et l'Office fédéral de l'énergie.

Cette nouvelle aide à l'exécution vient remplacer les « Recommandations relatives à l'élaboration des stratégies cantonales de protection et d'utilisation dans le domaine des petites centrales hydroélectriques » éditées en 2011 par les mêmes offices. C'est sur cette base que le Canton de Neuchâtel a conduit son étude sur le potentiel hydroélectrique du canton. Le Conseil d'État comprend qu'avec la Stratégie énergétique 2050, le législateur a voulu mettre un accent plus important sur l'utilisation des énergies renouvelables. Ainsi, il soutient la volonté de la Confédération de réviser l'aide à l'exécution existante car celle-ci n'est plus d'actualité et que certains contenus ne correspondraient plus au droit en vigueur, bien qu'il soit difficile d'évaluer dans quelle mesure cette nouvelle méthodologie modifierait le résultat de l'évaluation du potentiel hydroélectrique neuchâtelois établi en 2011.

Nous soutenons par ailleurs la prise de position détaillée et commune de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) et de la Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP) du 20 septembre 2023.

En vous remerciant de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 30 octobre 2023

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
A. RIBAUX

*La chancelière,*  
S. DESPLAND